

Pôle Handicap du Pays de Martigues

Les différents accueils, permanences et rendez-vous ont lieu à :

Hôtel de l'Agglomération du Pays de Martigues



 parking à l'arrière du bâtiment avec places de stationnement réservé

Ulysse



Hôtel d'agglomération
Arrêt "Hôtel de ville" 20 21 22 24 26 27 U T

et dispositif de transport spécifique à la demande (04.42.06.90.21)

Pour plus d'informations :

■ **MDPH 13** - 4, Quai d'Arenc CS 80096 - 13304 MARSEILLE CEDEX 02

 **N° Vert** 0800 814 844

Appel gratuit depuis un poste fixe

accueil.information.mdp@mdph13.fr

■ **Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues**

Rond-Point de l'Hôtel de Ville – BP 90104 – 13693 MARTIGUES CEDEX

04.42.06.90.10

communication@paysdemartigues.fr

■ **Service Santé-Handicap**

Hôtel de l'Agglomération du Pays de Martigues (2^e étage)

04.42.06.90.74

sante@ville-martigues.fr



Service Santé-Handicap – juillet 2012

Pôle Handicap du Pays de Martigues

■ **La Maison Départementale des Personnes Handicapées des Bouches-du-Rhône**

et ses partenaires :

- **le Service Santé-Handicap,**
- **Parcours Handicap 13 Etang de Berre,**
- **AFTC 13,**
- **Heda Cap Emploi – Sameth,**
- **Isatis,**
- **AFPJR-Pare,**

ENSEMBLE

**vous accueillent et vous informent
près de chez vous**

Ce partenariat permet aux personnes en situation de handicap et à leur entourage d'être :

- accueillis et informés sur leurs droits,
- aidés et conseillés pour leur permettre de renseigner au mieux leurs dossiers afin d'en faciliter l'instruction et de construire des réponses de compensation les plus adaptées possibles.





Le Service Santé-Handicap

2^e étage de l'Hôtel de l'Agglomération - [04.42.06.90.74](tel:04.42.06.90.74)

L'accueil du public y est assuré **du lundi au vendredi** de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (retrait des formulaires MDPH, aide à la constitution du dossier, orientation des personnes en fonction de leurs besoins). Les dossiers MDPH à compléter peuvent être retirés au Service Santé-Handicap n'importe quel jour de la semaine, **mais devront être ramenés lors de la permanence administrative MDPH du mardi.**



Les permanences de la MDPH 13

Un **agent administratif** de la MDPH vous accompagne dans le remplissage de votre dossier de demandes tous les **mardis** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 (**permanence sans rendez-vous**) [04.42.06.90.11](tel:04.42.06.90.11).

Une **assistante sociale** de la MDPH répond à vos interrogations sur la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) **les matins des 2^e et 4^e jeudis du mois** (**sur rendez-vous uniquement**, pris en téléphonant au [04.42.06.90.11](tel:04.42.06.90.11) les matins des 2^e et 4^e jeudis du mois) - delphine.chabaud@mdph13.fr



En partenariat avec la MDPH, une action d'**aide à la formulation du Projet de Vie** a été mise en place par les associations Parcours Handicap 13. Des bénévoles accueillent et informent les personnes souhaitant être aidées et accompagnées dans l'expression de leurs souhaits **un lundi après-midi par mois** et **un mercredi après-midi par mois**, **sur rendez-vous uniquement**, pris auprès de la permanence téléphonique :

 **N° Vert 0800 400 413**

Appel gratuit depuis un poste fixe
Les mardis, mercredis et jeudis 9H30-12H30



AFTC 13

Vous, ou quelqu'un de votre entourage, est traumatisé crânien ou cérébro-lésé ? Ne restez pas seul, venez rencontrer l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de cérébro-lésés lors de la permanence tenue par des familles bénévoles le **3^e jeudi du mois, de 14 h 00 à 16 h 30**. Nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions, vous informer, défendre vos droits, vous soutenir dans vos démarches, vous conseiller sur les problèmes quotidiens et faciliter votre parcours. Contacts : [06.17.95.35.04](tel:06.17.95.35.04) ou [06.17.73.34.26](tel:06.17.73.34.26) - antenneetangdeberre@aftc13.fr



Cap emploi 13 assure une mission de service public auprès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et des employeurs publics et privés (questions liées à l'accès à la formation, à l'emploi et au recrutement en milieu ordinaire de travail). Accueil les **lundis matins, mardis et mercredis**, **sur rendez-vous pris en téléphonant au [04.42.95.70.30](tel:04.42.95.70.30).**



Le Sameth 13 accompagne l'employeur privé ou public et le salarié à rechercher des solutions permettant le maintien de la personne handicapée à son poste ou un autre poste dans l'entreprise ou le groupe. Accueil le **jeudi**, **sur rendez-vous uniquement**, pris en téléphonant au [04.42.95.70.19](tel:04.42.95.70.19).



Le Service d'Accompagnement et de Suivi des Travailleurs Handicapés (**SASTH-PPS**) a pour mission l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap orientées par Cap Emploi, le Sameth, Pôle Emploi ou les entreprises. Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (**SAMSAH**) reçoit un public orienté par la CDAPH et propose un accompagnement visant l'insertion sociale, l'autonomisation de la personne dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux soins et l'insertion professionnelle. Accueil, **sur rendez-vous uniquement**, pris en téléphonant au [04.42.20.90.05](tel:04.42.20.90.05).



L'Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et adultes en Recherche d'insertion propose 3 prestations ayant pour objectif l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap mental : appui à l'évaluation - diagnostic des capacités / appui à l'élaboration et/ou validation du projet professionnel / appui à l'intégration et au suivi dans l'emploi. Une équipe pluridisciplinaire accueille le **lundi matin** en entretien individuel les personnes orientées uniquement par Cap Emploi, les Sameth, les missions locales, Pôle Emploi.